

Nouveau programme d'aide du MAPAQ pour les petites fermes de veaux

par Réal Daigle

Le 4 avril dernier, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a annoncé un nouveau programme d'aide destiné aux fermes vache-veau dont le revenu brut annuel se situe entre 25 000 \$ et 100 000 \$. L'aide consiste à rembourser une partie des investissements ou des dépenses admissibles au programme, jusqu'à concurrence de 50 % des coûts, pour un maximum de 10 000 \$.

Les dépenses admissibles doivent être reliées à :

- ↳ l'amélioration des pâturages et des prairies (clôtures, abreuvoirs, drainage de surface et chaulage);
- ↳ la manutention des animaux, la pesée et l'amélioration des conditions d'élevage (corral, cage de contention, balance, barrières et ventilation);
- ↳ l'achat de taureaux (taureaux améliorateurs).

Ce programme s'inspire du programme Stratégie d'aide à l'adaptation des entreprises, mais avec une approche allégée en ce qui concerne la préparation et l'étude des demandes. Pour tous renseignements supplémentaires, nous vous invitons à contacter le bureau du MAPAQ de votre région.

Bilan des formations sur la gestion des enclos d'hivernage

par Nathalie Côté

Pendant l'hiver 2013, la formation *Gérer avec succès un enclos d'hivernage : mon rôle en tant que producteur agricole* a attiré 181 participants lors des 11 sessions de formation.

Cette formation visait à ce que les producteurs acquièrent les savoir-faire nécessaires pour appliquer de façon adéquate les principes de mise en place et de gestion des enclos d'hivernage et des bandes végétales filtrantes. Du contenu théorique accompagné d'exercices pratiques et une visite à la ferme constituaient le programme d'une journée bien remplie. « Les exercices pratiques et les échanges entre producteurs sont ce que j'ai le plus appréciés », commentait un participant.



UNE SUITE

La formation pourra être de nouveau offerte si un groupe de producteurs le désire. De plus, une version anglaise devrait être disponible à l'automne 2013.

La Régie rejette l'ensemble des demandes de l'ADPB

Le 11 septembre 2012, une demande était déposée auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (Régie) par l'Association de défense des producteurs de bovins (ADPB) afin de suspendre certaines applications du Règlement sur les contributions des producteurs de bovins, soit la contribution de 53,86 \$ pour le secteur bovin de réforme.

La Régie a rendu sa décision le 6 mai 2013 après avoir entendu les parties lors de séances publiques. La Régie rejette l'ensemble des demandes de l'ADPB. Elle confirme donc que la contribution de 53,86 \$ est légitime et doit être maintenue et que la Fédération a toujours agi dans le respect des règlements.

Modifications à la liste des maladies à déclaration obligatoire

par Nathalie Côté

Dans le cadre de ses efforts pour moderniser l'approche du Canada en matière de lutte contre les maladies animales, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est en voie de modifier ses activités relatives à certaines maladies à déclaration obligatoire au Canada.

FIÈVRE CHARBONNEUSE

Depuis le 1^{er} avril 2013, l'ACIA a apporté des modifications à son Programme de lutte contre la fièvre charbonneuse et ne procédera plus à ce qui suit :

- ↳ enquêter dans les exploitations dont les animaux sont infectés par la fièvre charbonneuse et mettre celles-ci en quarantaine;
- ↳ prélever et soumettre des échantillons aux fins d'analyse;
- ↳ administrer une dose initiale du vaccin contre la fièvre charbonneuse aux troupeaux qui en sont infectés;
- ↳ veiller à l'élimination des carcasses ainsi qu'au nettoyage et à la désinfection connexes;
- ↳ verser une indemnité visant à couvrir le coût d'élimination des carcasses d'animaux.

Toutefois, la fièvre charbonneuse demeure sur la liste des maladies à déclaration obligatoire, ce qui signifie que les vétérinaires et les laboratoires seront encore tenus de signaler à l'ACIA tout résultat positif de dépistage de la maladie. L'ACIA continuera de s'acquitter de ses obligations internationales de reddition de comptes envers ses partenaires commerciaux et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

L'ACIA continuera d'homologuer des vaccins contre la fièvre charbonneuse que les vétérinaires privés peuvent se procurer par l'entremise de réseaux de distribution normaux. L'ACIA communiquera aussi de l'information sur la manière d'éliminer adéquatement les carcasses d'animaux infectés par la fièvre charbonneuse. Pour plus de renseignements, voir le lien suivant www.inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/maladies/declaration-obligatoire/fevre-charbonneuse/modification-du-programme/fra/1345062330398/1345063370461.

ANAPLASMOSE

À compter du 1^{er} avril 2014, l'anaplasmose sera retirée de la liste des maladies à déclaration obligatoire et sera placée sur la liste des maladies à notification immédiate. La décision de retirer l'anaplasmose de la liste des maladies à déclaration obligatoire au Canada repose sur une évaluation scientifique et reflète le fait que l'anaplasmose est établie aux États-Unis.

Il y a une forte probabilité que l'anaplasmose se propage au Canada depuis les États-Unis et, le cas échéant, la poursuite des mesures d'éradication de cette maladie du Canada ne sera pas possible. Cette décision sera sans incidence sur les obligations internationales de déclaration du Canada envers ses partenaires commerciaux et l'OIE et ne devrait pas avoir d'effet sur les débouchés commerciaux des producteurs canadiens. Cette modification signifie que :

- ↳ seuls les laboratoires seront tenus de signaler à l'ACIA les cas soupçonnés ou confirmés;
- ↳ l'ACIA n'interviendra plus dans les cas d'anaplasmose;
- ↳ l'ACIA n'exercera plus de surveillance de l'anaplasmose pour vérifier le statut du Canada relativement à cette maladie.

En modernisant l'approche du Canada à l'égard de l'anaplasmose, l'ACIA sera en mesure de concentrer davantage de ressources à la lutte contre les maladies émergentes et les maladies animales exotiques. L'ACIA continuera d'intervenir dans les cas d'anaplasmose jusqu'au 31 mars 2014. Pour plus de renseignements, consultez le site www.inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/maladies/declaration-obligatoire/anaplasmose/2013-02-25/fra/1361763159979/1361763263785.

Parution de la norme nationale de biosécurité pour les bovins de boucherie

par Nathalie Côté

La norme de biosécurité pour les bovins de boucherie est maintenant disponible. La norme, ainsi que le manuel de mise en place et les fiches techniques sont disponibles au www.cattle.ca/leading-edge-initiatives-traceability. Des versions anglaises et françaises ont été mises en ligne.

Rappelons que la norme décrit les pratiques à adopter à la ferme pour minimiser l'introduction et contrôler la propagation de maladies infectieuses endémiques, émergentes et exotiques dans le cheptel canadien. Le manuel de mise en place fournit des renseignements plus détaillés aux producteurs de bovins du Canada qui les aideront à mettre en œuvre les résultats visés par la norme.

PPA – Nouvelle campagne 2013-2014

par Michèle De Munk

La nouvelle campagne du Programme de paiement anticipé (PPA) est bien partie.

En effet, depuis son lancement le 1^{er} avril 2013, presque 1 M\$ a déjà été versé en avance, dont 738 000 \$ ne portant pas intérêt. Quelque 15 producteurs de bovins se sont déjà prévalus d'un prêt, même si historiquement, cette période de l'année est relativement peu achalandée. À la même date l'an passé, seulement six producteurs avaient déjà reçu des avances, pour un montant de 460 000 \$.

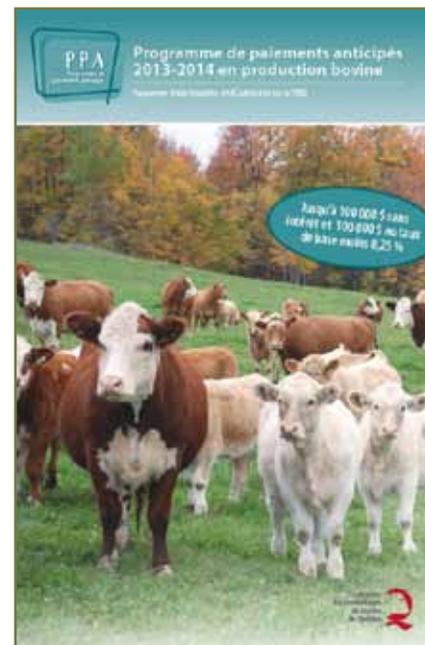
AVANCES DE LA CAMPAGNE 2012-2013

Pour la campagne 2012-2013, 259 producteurs de bovins s'étaient prévalus d'avance de fonds, totalisant 24 M\$, dont 14,5 M\$ sans intérêt.

SOMMAIRE DES AVANCES DE LA CAMPAGNE 2012-2013

Produit	N ^{bre} entreprises	Montant avancé	Montant sans intérêt	Montant avec intérêt
BA	26	3 455 780 \$	1 928 125 \$	1 527 655 \$
Moyenne*		132 915 \$		
VG	43	4 769 890 \$	3 077 747 \$	1 692 143 \$
Moyenne*		110 928 \$		
VL	29	8 804 970 \$	2 793 450 \$	6 011 520 \$
Moyenne*		303 620 \$		
VE	161	7 086 310 \$	6 712 595 \$	373 715 \$
Moyenne*		44 014 \$		
Total	259	24 116 950 \$	14 511 916 \$	9 605 034 \$
Moyenne*		93 116 \$		

* Moyenne par ferme



Atelier sur une stratégie nationale dans le bœuf

par Gib Drury

En avril dernier, trois représentants de la Fédération participaient à un atelier de discussion sur le développement d'une stratégie nationale bovine.

Il s'agit d'une initiative portée par trois intervenants du secteur qui souhaitent mettre le consommateur/client au cœur des préoccupations de mise en marché.

La stratégie nationale se déclinerait en cinq axes :

- ↳ faire circuler efficacement l'information entre les maillons;
- ↳ établir des mesures de performance de l'industrie bovine;
- ↳ organiser des rencontres semestrielles de l'industrie;
- ↳ identifier Canada Beef Inc comme agent de promotion de la stratégie;
- ↳ parler d'une seule voix.

L'atelier s'est déroulé très amicalement avec l'utilisation de votes électroniques sur une série de questions. La grande majorité des participants a voté pour une continuation de la démarche qui aboutira à une stratégie nationale bovine.

Un atelier semblable s'est tenu à Calgary et les participants se sont également prononcés en faveur de la poursuite de la démarche. La prochaine étape consistera en la mise en place de comités de travail sur chacun des cinq axes.

Appel de projets dans le secteur veau de grain

par Geneviève McKenzie

Depuis l'instauration des historiques de référence de veaux de grain en 2003, la Fédération a ouvert la production à trois reprises, soit en 2007, 2011 et 2012 par voie d'appels de projets. La Fédération, par l'entremise du comité de mise en marché des veaux de grain, procède présentement à un 4^e appel de projets visant à allouer 5000 veaux en historiques de référence supplémentaires.

Cette décision est basée sur les tendances du marché et sur l'évolution de la production qui a été à la baisse ces dernières années. Considérant les délais requis pour mettre en place des volumes de production additionnels, l'impact de cette mesure pourra se faire sentir pleinement d'ici deux ans.

Les producteurs de veaux de grain qui détiennent déjà un historique de référence sont les premiers visés par l'appel de projets. Chaque projet ne peut excéder 500 veaux de grain ou le nombre requis pour que le producteur atteigne un volume total de production de 653 veaux de grain sur base annuelle, soit la taille du modèle ASRA.

Les producteurs ont jusqu'au 14 juin 2013 pour déposer leur projet.

Brèves

CERTAINS QUITTENT, D'AUTRES REVIENNENT : Ève Martin, responsable des activités de mise en marché des veaux d'embouche est de retour de son congé de maternité. Gaétane Fournier qui la remplaçait a donc terminé son contrat avec la Fédération. Geneviève McKenzie, responsable des activités de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers est également de retour de son congé de maternité.

Le contrat de Patricia Lavoie est donc terminé. Nous remercions chaleureusement mesdames Lavoie et Fournier pour le travail accompli et souhaitons un excellent retour à mesdames McKenzie et Martin.

LA FÉDÉRATION DES AGRICULTRICES DU QUÉBEC (FAQ) QUESTIONNE LES AGRICULTRICES : par le biais d'un court sondage destiné aux femmes qui s'impliquent de près ou de loin dans une exploitation agricole, la FAQ désire mieux connaître les besoins et les attentes des agricultrices en lien avec les services offerts. Le sondage est disponible dès maintenant sur le site Internet de la FAQ au www.agricultrices.com. La date limite pour y répondre est le 29 mai 2013.